
Renvoi au comité de salut public de la motion présentée par le représentant Fustier concernant les honneurs à rendre au citoyen Malignon, assassiné pour la cause de la liberté, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Simon Joseph Coren-Fustier

Citer ce document / Cite this document :

Coren-Fustier Simon Joseph. Renvoi au comité de salut public de la motion présentée par le représentant Fustier concernant les honneurs à rendre au citoyen Malignon, assassiné pour la cause de la liberté, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 15-16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24841_t1_0015_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sance aux lois ont toujours habité depuis dans cette commune et dans toutes celles qui l'avoi-
sinent.

Citoyens représentans, aucun sacrifice n'a
coûté à nos concitoyens; ils ont, en toutes
occasions, prouvé par tous leurs moyens phi-
siques et moraux qu'ils étaient et les apôtres
et les soutiens de notre sublime révolution.

Nous ne vous ferons pas icy l'analyse de
leurs dons pécuniaires, objets d'équipemens, dons
d'argenterie, équipement d'un cavalier jacobin,
argenterie d'églises, collectes pour les familles
indigentes des deffenseurs de la patrie, com-
pagnie franche, depuis deux ans sur les fron-
tières, soldée en partie par divers citoyens de
cette commune, marches contre les communes
rurâles insurgées de St Sève, Henvic, Scrignac,
& à Lannion.

D'autres communes ont obtenu mention ci-
vique de leurs dons.

La nôtre a toujours été oubliée, parce qu'elle
a moins recherché la gloire d'être préconisée,
que la satisfaction d'avoir fait pour la patrie,
ce qu'elle avait droit d'en attendre.

Citoyens représentans, le peuple français vous
a confié ses intérêts les plus chers; vous avez
commencé l'édifice de son bonheur; les bases
en sont posées, continuez votre ouvrage; restez
à votre poste pour l'achever.

Le peuple est là debout pour le deffendre
au prix de son sang et écraser de son poi-
nes despôtes et les traîtres qui seraient assez
hardis pour vouloir essayer de le renverser.

Son amour, son estime et sa reconnaissance
seront la digne récompense de ce que vous
aurez fait pour lui.»

J. DIOT (*off. mun.*), Louis DUBOIS (*off. mun.*),
GILLET (*off. mun.*), GILBERT (*maire*), PEGASSE
(*off. mun.*), BOURDOULOUS (*off. mun.*), M.V.
LEHIRZ (*off. mun.*), ROUCHON (*notable*),
DESSAUX (*off. mun.*), PITEL (*off. mun.*),
Yves BOURDOULOUS, Julien PITEL (*notable*),
RENAUD, LE DIESEL, HYENNE, LE HENAFF
(*agent nat.*), GARDET [et 1 signature illisible].

23

Les canonniers composant la compagnie du
fauxbourg du Nord félicitent la Convention
nationale sur ses travaux, lui envoient 127 liv.
pour être employés à acheter du fer et du
plomb, et l'invitent à rester à son poste jus-
qu'à ce que tous les ennemis de la liberté
soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[S. l. n. d.] (2).

« Citoyens représentans,

Nous venons aujourd'hui à notre tour rendre
hommage à vos célèbres travaux, toujours
admirants la fermeté de nos fiers représentans,
nous essayons par notre courage, par notre
républicanisme de seconder leurs efforts. C'est
avec l'enthousiasme des vrais Sans culottes,
que nous venons au milieu de son Sénat, faire

entendre notre voix et leur dire : La République
est à nous, notre fierté française l'a consolidée;
leur dire encore : Représentans fidels du peuple
français, continués votre course altière, allés,
parcourez tout l'univers, propagés ces principes
sacrés de liberté et d'égalité et le monde entier
vous bénira. Voilà nos cœurs, voilà nos bras,
faites nous marcher.

Représentans des fiers Républicains, annoncez
à tous les peuples courbés sous le joug de
l'esclavage, que nous sommes tous levés pour
leur donner la liberté, annoncez encore à ces
vils tirans coalisés que nous sommes aussi
debout pour les écraser.

Nous vous apportons en même temps une
foible somme de 127 liv. pour la fabrication
du fer et du feu. Recevez notre hommage,
elle est celle des amis de la République et de
l'égalité. Surtout, représentans, restés à votre
poste. Nous comptons et nous veillons sur vous.

Vive la République, une, indivisible et impé-
rissable ».

TRAGIN, BELLEVILLE, CORAL, HUARD, MASON (com-
mis.^{res}).

24

La municipalité de Dampierre, département
du Loiret, remercie la Convention nationale
d'avoir proclamé, au nom du Peuple français,
l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité
de l'ame; elle lui jure de maintenir de tout
son pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la
République, et la prie d'agréer l'hommage
d'une gerbe de bled très-avancée, qu'elle lui
envoie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

25

Un membre de l'Assemblée (Coren Fustier)
demande la parole : il l'obtient, et dit qu'ayant
lu dans le bulletin de la séance du 28, que
la société populaire des Vans, département de
l'Ardèche, sollicitoit pour la mémoire de Vin-
cent Malignon, agent national de la commune
de Cruzières, égorgé pour la cause de la li-
berté, que son nom soit écrit au Panthéon;
qu'une pyramide soit élevée au-dessus du gouf-
fre où il a été englouti; que la famille infor-
tunée soit mise sous la protection de la nation,
et que son fils, blessé au siège de Toulon, ait
part aux bienfaits de la Convention nationale :
il croit devoir observer que le brave Malignon
n'a été assassiné que pour avoir voulu forcer
les citoyens de la première réquisition à
joindre leurs drapeaux; que ce digne patriote
a constamment professé les principes les plus
purs; qu'il a été un des intrépides défenseurs
de la liberté qui ont lutté contre les partisans
du camp de Jalès et contre la conspiration
Saillans; que sa fidélité aux vrais principes
l'avoit rendu odieux à cette faction, au point

(1) P.V., XL, 7.J. Fr., n° 633; J. Sablier, n° 1389;
M.U., XLI, 31; Mess. Soir, n° 670 (pour cette
dernière gazette, il s'agit d'« une commune de
la Sarthe »).

(1) P.V., XL, 7 et 254.

(2) C 308, pl. 1188, p. 3.

qu'elle l'arracha de ses foyers pour le traîner dans le camp de son chef, d'où il eut le bonheur de s'échapper le même jour, mais que ce scélérat ne tarda pas à livrer la ferme de ce bon citoyen au pillage, et que par une fatalité bien malheureuse, sa maison, lorsque le village de Malignon fut incendié, fut dévorée par les flammes!... A ce récit, Coren Fustier ajoute plusieurs autres faits qui prouvent que Vincent Malignon a été un des plus ardens défenseurs de la liberté, et finit par convertir en motion la pétition de la société populaire des Vans, et en demande le renvoi au comité de salut public, pour présenter à la Convention nationale un projet sur les honneurs qui seront rendus à la mémoire de Malignon et la quotité des secours à accorder à son fils. Cette motion est adoptée, et il est décrété en même temps que les détails ci-dessus seront consignés au proces-verbal & insérés au bulletin (1).

26

La société populaire de Castel-Sarrasin, département de la Haute-Garonne, envoie à la Convention nationale une horloge exécutée par un de ses membres, le citoyen Jean Holé, ne sachant ni lire ni écrire, et dont le mécanisme est très-ingénieux, cette pendule indiquant tout à la fois l'heure décimale, l'heure ancienne et l'annuaire des Français (2).

[Cet artiste, enfant de la nature, a présenté son œuvre avec la modestie du vrai talent. Il a été accueilli par les plus vifs applaudissemens.

Plusieurs motions sont faites; un membre demande que Holey reçoive, pour ses frais de voyage, une somme de 300 liv. à imputer sur la récompense nationale qui lui sera sans doute adjugée.

Bréard, qui occupoit le fauteuil, remarque que Holey ne demande rien.

Ce desintéressement a reçu de nouveau des applaudissemens universels] (3).

Un membre de l'assemblée demande l'insertion au bulletin et la mention honorable de cet hommage; il demande aussi que le comité des secours publics soit chargé de faire un rapport sur l'indemnité due au citoyen Holé, pour les peines et dépenses que l'invention et l'exécution de ladite pendule lui ont occasionnées. Sur cette motion, la Convention nationale rend le décret suivant:

«Le citoyen Holé, de Castel-Sarrasin, département de Haute-Garonne, garçon meunier, ne sachant ni lire ni écrire, a présenté à la Convention nationale une pendule divisée par décimales, avec sonnerie.

«La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'offre,

(1) P.V., XL, 8. Minute de la main de Coren Fustier. Voir ci-dessus, séances du 26 prair., n° 38 et du 30 prair., n° 27, et ci-après, séances des 5 mess., n° 50 et 9 mess., n° 57.

(2) P.V., XL, 9.

(3) C.Eg., n° 670.

renvoie le pendule et le mémoire dudit citoyen Holé au comité d'instruction publique, qu'il charge de pourvoir aux besoins du sans-culotte Holé, jusqu'à ce que, sur le rapport du comité, il soit statué sur l'indemnité qu'il y aura lieu d'accorder à ce citoyen» (1).

27

La société populaire des cinq communes du canton de Pierrefitte (2) félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et lui fait passer l'état suivant des dons qu'elle a faits à la patrie, savoir;

9 marcs 4 onces 4 gros argent et 4 grains d'or, 518 liv. 15 s. en numéraire et assignats, 164 chemises, 56 paires de bas, 9 paires de guêtres, un habit, 2 vestes et une culotte uniforme, 2 couvertures en laine. La même société ajoute à l'énumération de ces dons une souscription de 311 liv. 10 s. pour l'équipement d'un cavalier jacobin, et le don d'un cheval harnaché et estimé 900 liv. dont les commissaires de la cavalerie ont fait hommage à la patrie, et l'envoi qu'elle a fait à une de nos armées d'un brave sans-culotte qui, n'étant d'aucune réquisition et s'étant trouvé trop petit pour partir en qualité de cavalier jacobin, est parti comme volontaire. Cette société termine en disant: Nous vous adressons un des hochets dont le despotisme annonçait la vénalité de ses esclaves; il nous a été envoyé par un militaire actuellement détenu comme suspect, et qui a cru par ce moyen nous intéresser à son tour; mais nous sommes républicains.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Pierrefitte, s.d.] (4).

« Représentans,

Voilà une année entière, bientôt révolue, toute remarquable par les différens traits de sagesse, de prudence, d'énergie et de vrai patriotisme dont vous avez donné l'exemple à l'univers étonné.

Une résistance courageuse à tous les efforts des tirans de l'Europe coalisés contre nous, leurs armées repoussées, leurs trames découvertes et leurs agens punis.

La faction girondine et brissotine découverte et déjouée, dont les auteurs ont expié leurs crimes liberticides sous le glaive de la loi.

La Vendée détruite par votre sagesse et votre vigilance à découvrir et à punir les moteurs de cette guerre civile.

(1) P.V., XL, 9. Minute de la main de Paganel. Décret n° 9566. Reproduit dans B^{1ⁿ}, 2 mess. Mention dans *Mon.*, XXI, 18; *Ann. patr.*, n° DXXXV; *Débats*, n° 637; *J.S. Culottes*, n° 490; *J. Univ.*, n° 1670; *C.Eg.*, n° 670; *J. Fr.*, n° 633; *Audit. nat.*, n° 634; *J. Perlet*, n° 635; *Rép.*, n° 182; *Ann. R.F.*, n° 202; *Mess. soir*, n° 670; *F.S.P.*, n° 350; *M.U.*, XLI, 29; *J. Mont.*, n° 54; *J. Sablier*, n° 1388; *J. Lois*, n° 629.

(2) Allier.

(3) P.V., XL, 9 et 254. B^{1ⁿ}, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(4) C 308, pl. 1188, p. 4. Après l'énumération des dons, la suite de la lettre est reprise au p.-v. jusqu'à la fin.